

INSERTION - EMPLOI

L'Alliance villes emploi publie les résultats des PLIE en 2014

es 173 plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) recensés en 2014 couvraient alors quelque 4025 communes, soit plus de 22 millions d'habitants, indique le 15^e rapport de consolidation des résultats des PLIE, publié le 1^{er} février par l'Alliance villes emploi (1). Ces plateformes spécialisées dans l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi – chômeurs de longue durée ou cumulant des difficultés périphériques – ont ainsi amené 39 % de leurs participants à retrouver un travail, dans un contexte marqué par « les difficultés économiques et la précarité des publics grandissantes ».

Pas moins de « 114 146 personnes ont été en parcours d'insertion professionnelle en 2014 », avec une durée moyenne de parcours de 27,6 mois, dans le cadre de l'action coordonnée par les 124 PLIE ayant répondu à cette enquête, « et 73 818 personnes étaient toujours en parcours au 31 décembre 2014 », pour 34 633 entrées en 2014, 14 446 sorties positives et 25 882 sorties sans suite (dont 3 526 pour déménagement, décès ou retraite). « Il convient de noter que 24 % seulement des participants des PLIE abandonnent leurs parcours d'insertion professionnelle de leur propre chef », souligne le rapport, en précisant que, « pour la moitié des sorties dites "sans suite", il y a une "suite" identifiée comme une réorientation ou une fin de la vie active sur le territoire ». « Les femmes, les travailleurs handicapés et les bénéficiaires de niveau IV et plus sont ceux qui abandonnent le moins facilement », indique en outre le document.

« Les entreprises sont les principaux employeurs des participants des PLIE » (61 %), devant le secteur public (20 %) et les associations (16 %), avec des contrats majoritairement à durée déterminée d'au moins six mois. La parité des publics est respectée (51 % d'hommes pour 49 % de femmes), huit bénéficiaires sur dix étant âgés de 26 ans et plus. Près d'une personne sur deux (44 %) percevait le revenu de solidarité active, les deux tiers des participants ayant un niveau d'études V ou VI. ■ Anne Simonot

(1) Disponible sur www.ville-emploi.asso.fr.

Questions à Ben Rickey

« L'approche du "logement d'abord" favorise l'accès aux droits »

L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) devait, le 4 février, lors d'une journée d'échanges de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), présenter une évaluation des dispositifs lauréats en 2013 de l'appel à projets sur l'innovation sociale lancé par cette dernière (1). Explications de Ben Rickey, responsable de projet à l'ANSA.

Pourquoi avoir mené cette évaluation ?

En collaboration avec la DIHAL, nous avons décidé de mener une évaluation des dispositifs lauréats en 2013, pour lesquels nous avons le plus de recul. Sur les 20 concernés (2), nous avons pu en évaluer 16, avec les porteurs de projets, dans l'objectif de comprendre leurs effets en termes d'accès et de maintien dans le logement, d'accès aux droits et d'insertion professionnelle, avec une question structurante : est-ce que le principe du « logement d'abord » peut s'appliquer à tous les publics sans domicile (3) ? L'échantillon concerne 218 bénéficiaires répartis en quatre « publics cibles » : les sortants de prison, les jeunes en errance, les grands exclus qui présentent notamment des troubles de la santé mentale et les femmes victimes de violence. Malgré un nombre limité de bénéficiaires pour chacun d'entre eux, l'évaluation apporte des réponses sur la pertinence des modèles expérimentés, leurs atouts, leurs limites et leurs axes de développement.

Quels sont les points communs et les différences des projets évalués ?

L'accompagnement individuel, à domicile, la pluridisciplinarité, la coordination des actions, notamment avec le secteur sanitaire, et l'« aller vers » constituent un socle commun, de même que l'adhésion au projet. Les trois quarts des projets innovants reposent sur de l'accompagnement direct vers le logement, tandis qu'un autre quart s'appuie sur un renforcement des 115 et des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO), avec parfois un passage par l'hébergement – pour les sorties de prison, par exemple. La logique commune est de prendre les personnes dans la situation où elles se trouvent et de se projeter avec elles dans la durée, en adaptant les dispositifs à leurs besoins au lieu de leur poser des exigences.

Quels sont les facteurs de réussite ?

Plus le projet vise l'accès direct au logement, plus on réussit l'accès et

le maintien dans celui-ci – c'est le cas pour la vaste majorité des bénéficiaires –, grâce à la mobilisation d'aides pour solvabiliser les ménages, à la sécurisation du bailleur, le plus souvent dans le cadre de l'intermédiation locative, et à un accompagnement de qualité. Quand les SIAO restent au cœur de l'intervention, ils se heurtent au manque d'offres de logements ordinaires adaptés. Dans les actions évaluées, les deux publics qui accèdent le moins facilement au logement ordinaire sont les sortants de prison et les femmes victimes de violence, à qui il est souvent proposé une solution transitoire d'hébergement. Nous avons un recul de 13 mois d'accompagnement en moyenne, mais nous pouvons déjà conclure que l'approche du « logement d'abord » lève les freins à l'accès au logement pour tous les publics et favorise l'accès aux droits. L'effet est notable pour l'insertion professionnelle des jeunes en errance.

Quelles sont vos préconisations ?

L'ANSA propose de renforcer certains projets, afin qu'ils fassent l'objet d'une évaluation scientifique, et formule des préconisations spécifiques. Pour les projets de type « SIAO renforcé », une meilleure mobilisation du contingent préfectoral ou de l'intermédiation locative. Pour les publics sortant de prison, nous suggérons d'expérimenter les « CHRS glissants en diffus », qui peuvent évoluer vers une sous-location ou une location quand la situation de la personne le permet. Des projets méritent d'essayer dans d'autres territoires : nous souhaiterions que soit développée l'approche qui cible les auteurs de violences conjugales et permet le maintien à domicile des femmes accompagnées. L'approche du « logement d'abord » fonctionne dès lors que l'on met les moyens au bon endroit – elle se révèle, selon notre évaluation, moins coûteuse qu'une place en CHRS –, ce qui pose la question de la réorientation des dispositifs, de l'accès au logement social et très social, sachant que quatre bénéficiaires accompagnés sur cinq restent sous le seuil de pauvreté. Tout l'enjeu de l'évaluation est de permettre un changement d'échelle, en outillant les acteurs nationaux et locaux. ●

Propos recueillis par M. LB.

(1) Rapport disponible sur www.solidarites-actives.com.

(2) Entre 2013 et 2015, 50 projets ont été financés dans près de 30 départements.

(3) Est actuellement expérimenté le programme « Un chez soi d'abord », pour les personnes sans abri atteintes de troubles mentaux sévères - Voir ce numéro, p. 7.